Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

PARA BIATHLON

Championnats du Monde (I.B.U 2027)

Règles de sélection

Année 2026

SOMMAIRE

- Les critères de sélection handisport.....3-6
- Process de sélection.....7-8
- Echéancier.....9

Chemin de sélection
de la Fédération Française Handisport

Critères généraux

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeurdu 18 janvier 2025, confie la procédure de sélection de ses sportifs et sportives pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 14 décembre 2024 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :
- Le Vice-Président ou son Représentant ;
- Le Directeur Technique National ou son Représentant ;
- Le Directeur Technique Adjoint en charge de la performance et de la stratégie de la performance paralympique.

Le directeur technique national se réserve la possibilité d'associer toute autre personne compétente avec voix consultative, notamment le Coordonnateur du Bureau de la Vie de l'Athlète.

Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral en date du 18 janvier 2025, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs sélectionnés par la F.F. Handisport.

La F.F. Handisport poursuit l'objectif que les sportifs et sportives sélectionnés soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'y obtenir une médaille.

En conséquence, les résultats obtenus aux compétitions de sélection ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout évènement ou facteur pouvant influer sur la réussite aux étapes de cette compétition internationale.

Critères de sélection handisport

A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportifs français en vue de cette compétition internationale de référence est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par la fédération internationale (F.I) concernée et consultables sur le site Internet en suivant le lien : https://www.biathlonworld.com/inside-ibu/para-biathlon

Le fait des satisfaire aux exigences et critères de qualification édictés par la fédération internationale concernée est un prérequis pour prétendre à la sélection. C'est un préalable nécessaire mais pas suffisant à lui seul pour être sélectionné sur la compétition internationale de référence ciblée, d'où la mise en place de critères propres à la FFHandisport.

B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

Le responsable de la performance disciplinaire proposera à la commission de sélection une liste de sportives et sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

La commission de sélection fédérale valide et entérine les sportives et sportifs sélectionnés pour la compétition de référence ciblée.

La fédération, par la voix ou par délégation du président inscrit les sportives et sportifs dans la compétition internationale de référence considérée auprès de l'instance compétente.

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

- Avoir une licence fédérale « compétition » à jour dans la discipline concernée ;
- Disposer d'un certificat médical d'autorisation à la pratique compétitive dans la discipline concernée ;
- Être de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la F.I concernée ;
- Répondre aux critères de qualification internationaux de la F.I., sur les plans administratifs et de classification ;
- Disposer d'un dossier de classification complet et à jour en lien avec les règles fixées par la F.I. ;
- **Être à jour de la surveillance médicale réglementaire** auprès de la commission médicale en lien avec la règlementation en vigueur ;
- Être en conformité avec la règlementation en vigueur en matière de prévention et de lutte contre le dopage (Disposition de l'attestation annuelle de réussite de la formation en ligne de l'AFLD et de la formation en ligne mise en place par la F.I si existante) ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales émanant de la F.F.H ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) membre d'un Collectif National. Pour rappel, tout propos, geste, comportement inadapté fera l'objet d'une saisine auprès de l'instance fédérale disciplinaire concernée ;
- Avoir signé et respecter les termes de la charte de haut niveau et la convention du S.H.N membre d'un collectif national.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur National et le Responsable de la Performance disciplinaire dans une perspective de succès lors de la compétition internationale de référence : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi.
- Participer aux championnats de France dans les disciplines ou celui-ci existe, sauf situation particulière d'un(e) sportif (ve) soumise à l'approbation du DTN ;
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée définies ci-après.
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du comité d'organisation
- Toute situation particulière d'un(e) sportif(ve) par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

A NOTER la mention Complémentaire adoptée par le Comité Directeur de la FF Handisport du 20/10/2022 :

« Peut ne pas être sélectionné en équipe nationale ou de France, tout athlète ayant commis des faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et toutes infractions portant atteintes à l'image de la Fédération Française Handisport.

Sur proposition du DTN, après avoir entendu le sportif concerné et à l'examen de sa situation judiciaire, le comité directeur est souverain pour valider ou non sa sélection. »

A NOTER

Dans l'intérêt de l'Équipe de France, toute sélection engendrera une acceptation de fait aux différentes épreuves sur lesquelles la commission fédérale de sélection aura décidé de vous sélectionner.
Tout refus de participation à une ou plusieurs épreuves engendrera de fait une remise en cause de la sélection.

La F.F.H se réserve le droit de refuser un ou plusieurs sportifs et ou équipe(s) qualifiable(s) ou qualifié(s) par la F.I dans le cas où le niveau sportif ne serait pas cohérent avec le niveau d'exigence des critères spécifiques définis par la F.F.H ci-après.

Process de Sélection

Championnats du monde 2027

Lieu : Pokljuka (Slovénie)
Dates : 22 au 28 février 2027

Règles de sélection critère de performance
Pré-requis : Réaliser les critères définis par l'IBU: https://www.biathlonworld.com/inside-ibu/para-biathlon

Compétitions de sélection :
-Jeux Paralympiques de MILANO CORTINA 2026
-Circuit de coupes du Monde IBU 2026 / 2027

2.1. Seront proposés à la sélection
2.1.1 Les athlètes ayant réalisé un podium lors des Jeux Paralympiques de MILANO CORTINA 2026.
2.1.2 Ou les athlètes ayant réalisé un podium sur une épreuve du programme paralympique de Milan Cortina lors d'une Coupe du Monde ciblée.

2.2 Pourront être proposés à la sélection les sportives et sportifs qui auront réalisé des performances suivantes :
2.2.1 Les athlètes ayant réalisé un top 6 lors des Jeux Paralympiques de MILANO CORTINA 2026.
2.2.2 Ou les athlètes ayant réalisé deux top 6 sur une épreuve du programme paralympique de Milan Cortina lors d'une Coupe du Monde ciblée sous réserve qu'il y ait à minima 12 athlètes engagés sur l'épreuve ou top moitié si moins de 12 athlètes engagés sur l'épreuve.

Critères d'aide à la décision pour les athlètes proposés à la sélection
Le Manager de la performance disciplinaire, sera en responsabilité de présenter la liste de sportives et sportifs sélectionnables à la commission de sélection fédérale.

Les critères d'aide à la décision seront examinés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant satisfait aux critères de performance. Ils ont vocation à compléter l'analyse des résultats sportifs afin de permettre d'évaluer, comparer et, lorsque cela est nécessaire, hiérarchiser les athlètes dans le cadre du processus de sélection. L'ensemble des critères de performance, des critères d'aide à la décision et des éléments d'appréciation prévus dans le chemin de sélection constitue ainsi un faisceau d'éléments destiné à éclairer la décision des instances compétentes, dans une logique d'objectivité, d'équité et de cohérence avec les objectifs sportifs de la Fédération. La prise en compte de ces éléments, comme la réalisation d'un ou plusieurs critères de performance, ne vaut pas à elle seule décision de sélection. La sélection définitive relève des instances compétentes, conformément aux règles et procédures applicables et au cadre général précisé en préambule du présent document.

Process de Sélection

La représentation des différentes catégories de classification n'entre pas en jeu dans la détermination des athlètes sélectionnés. Si des arbitrages sont à opérer entre des sportives ou des sportifs de catégories ou épreuves différentes, la place à la Ranking List ne sera pas décisive dans les choix de sélection : l'ensemble des choix de sélection sera basé sur l'analyse croisée des différents critères définis ci-dessous.de catégories ou épreuves différentes, la place à la Ranking List ne sera pas décisive dans les choix de sélection : l'ensemble des choix de sélection sera basé sur l'analyse croisée des différents critères définis ci-dessous.

- Participation au programme fédéral
- Structuration d'entraînement en adéquation avec les enjeux du haut niveau
- Progression sur la saison
- Résultats obtenus sur l'ensemble des coupes du monde ciblées de la saison
- Potentiels finalistes
- Ecart aux podiums
- Nombre d'épreuves réalisables

Echéancier

- Novembre 2026 : Mise en ligne du chemin de sélection

- 25 janvier 2027 : Comité de sélection

- 26 janvier 2027 : Publication de la sélection sur le site Internet “bleus handisport.org”


Handi
Sport
FÉDÉRATION
FRANÇAISE